

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du Courrier du Canada, QUEBEC, 7 Fev. 1878—No 49

CINQ SEMAINES EN BALLON

Voyages et découvertes en Afrique par trois Anglais.

Par JULES VERNE.

(Suite.)

—Et toi, Kennedy ? —Moi, mon cher Samuel, je ne suis pas homme à me désespérer ; personne n'ignorait moins que moi les périls de l'entreprise ; mais je n'ai plus voulu les voir du moment que tu les affrontais. Je suis donc à toi corps et âme. Dans la situation présente, mon avis est que nous devons persévérer, aller jusqu'au bout. Les dangers, d'ailleurs, me paraissent aussi grands pour revenir. Ainsi donc, en avant, tu peux compter sur nous. —Merci, mes dignes amis, répondit le docteur véritablement ému. Je m'attendais à autant de dévouement ; mais il me fallait ces encourageantes paroles. Encore une fois, merci. Et ces trois hommes se serrèrent la main avec effusion. —Écoutez-moi, reprit Fergusson. D'après mes relevements, nous ne sommes pas à plus de trois cent milles du golfe de Guinée ; le désert ne peut donc s'étendre indéfiniment, puisque la côte est habitée et reconne jusque à une certaine profondeur dans les terres. S'il le faut, nous nous dirigerons vers cette côte et il est impossible que nous ne rencontrions pas quelque oasis, quelque puits où renouveler notre provision d'eau. Mais ce qui nous manque, c'est le vent, et, sans lui, nous sommes retenus en calme plat au milieu des airs. —Attendons avec résignation, dit le chasseur. Mais chacun à son tour interrogea vainement l'espace pendant cette interminable journée ; rien n'apparut qui pût faire naître une espérance. Les derniers mouvements du sol disparaissaient au soleil couchant, dont les rayons horizontaux s'allongèrent en longues lignes de feu sur cette plate immensité. C'était le désert. Les voyageurs n'avaient pas franchi une distance de quinze milles, ayant dépensé, ainsi que le jour précédent, cent trente-cinq pieds cubes de gaz pour alimenter le chalumeau ; et deux pintes d'eau sur huit durent être sacrifiées à l'étalement d'une soif ardente. La nuit se passa tranquille, trop tranquille ; le docteur ne dormit pas.

CHAPITRE XXV Un peu de philosophie.—Un nuage à l'horizon.—Au milieu d'un brouillard.—Le ballon inattendu.—Les signaux.—Vue exacte du Victoria.—Les palmiers.—Traces d'une caravane.—Le puits au milieu du désert. Le lendemain, même pureté du ciel, même immobilité de l'atmosphère. Le Victoria s'éleva jusqu'à une hauteur de cinq cents pieds ; mais c'est à peine s'il se déplaça sensiblement dans l'ouest. —Nous sommes en plein désert, dit le docteur. Voici l'immensité de sable ! Quel étrange spectacle ! quelle singulière disposition de la nature ! Pourquoi là-bas cette végétation excessive, ici cette extrême aridité, et cela par la même latitude, sous les mêmes rayons de soleil ? —Le pourquoi, mon cher Samuel, m'inquiète peut répondre Kennedy ; la raison me préoccupe moins que le fait. Cela est ainsi, voilà l'important. —Il faut bien philosopher un peu, mon cher Dick ; cela ne peut pas faire de mal. —Philosophons, je le veux bien ; nous en avons le temps ; à peine si nous marchons. Le vent a peur de souffler, il dort. —Cela ne durera pas, dit Joe, il me semble apercevoir quelques bandes de nuages dans l'est. —Joe a raison, répondit le docteur. —Bon, fit Kennedy, est-ce que nous tiendrions notre nuage, avec une bonne pluie et un bon vent qui nous jetterait au visage ? —Nous verrons bien, Dick, nous

verrons bien. —C'est pourtant vendredi, mon maître, et je me défie des vendredis. —Eh bien ! j'espère qu'aujourd'hui même tu reviendras de tes prévisions. —Je le désire, monsieur. Ouf ! fit-il en s'épongeant le visage, la chaleur est une bonne chose, en hiver surtout ; mais en été, il ne faut pas en abuser. —Est-ce que tu ne crains pas l'ardeur du soleil pour notre ballon ? demanda Kennedy au docteur. —Non ; la gutta-percha dont le taffetas est enduit supporte des températures beaucoup plus élevées. Celle à laquelle je l'ai soumise intérieurement au moyen du serpent in a été quelquefois de cent cinquante-huit degrés, et l'enveloppe ne paraît pas avoir souffert. —Un nuage ! un vrai nuage ! s'écria en ce moment Joe, dont la vue perçante défiait toutes les lunettes. En effet, une bande épaisse et maintenant distincte s'élevait lentement au-dessus de l'horizon ; elle paraissait profonde et comme boursoufflée ; c'était un amoncellement de petits nuages ; ils conservaient invariablement leur forme première, d'où le docteur conclut qu'il n'existait aucun courant d'air dans leur agglomération. Cette masse compacte avait paru vers huit heures du matin, et à onze heures seulement elle atteignait le disque du soleil ; il disparaît tout entier derrière cet épais rideau ; à ce moment même, la bande inférieure du nuage abandonnait la ligne de l'horizon qui éclatait en pleine lumière. —Ce n'est qu'un nuage isolé, dit le docteur, il ne faut pas trop compter sur lui ; regarde Dick, sa forme est encore exactement celle qu'il avait ce matin. En effet, Samuel, il n'y a là ni pluie ni vent, pour nous du moins. —C'est à craindre ; il se maintient à une très-grande hauteur.

—Nous voici arrivés au septième commandement, dit saint Pierre. Voyons en quoi vous avez pu manquer à ses prescriptions. —Vous ne me faites pas, je suppose, mon bienheureux juge, l'injure de croire que je me suis jamais baissée jusqu'au vol ! —Laissons les grands mots, ma fille, et bornons-nous à constater si, oui ou non, vous avez respecté la défense de vous approprier injustement le bien d'autrui. —Vous n'en doutez pas, j'espère, bienheureux saint Pierre. —Je voudrais n'en pas douter, répondit le saint ; mais, malheureusement, j'ai, au contraire, lieu d'en douter beaucoup. —Comment ! mon bienheureux juge, vous croyez avoir devant vous une voleuse ! Moi, qui n'aurais pas pris une épingle sans en demander la permission ! —Ne vous échauffez pas, ma fille. Voleuse n'est pas précisément le mot dont je vous qualifierai, vu la signification qui lui est habituellement donnée. Mais il n'en est pas moins vrai que, si vous n'avez jamais, sans permission, pris une épingle, vous avez pris—sachant fort bien que, si vous la demandiez, la permission vous serait refusée—des choses de bien plus grande valeur qui ne vous appartenaient point. —Je suis stupéfaite de ce que j'entends, mon bienheureux juge, et, réellement, je ne puis croire que vos paroles s'adressent à moi. —Elles s'adressent à vous, reprit saint Pierre, et sont fort bien adressées. —Mais enfin... —Mais enfin, vous voudrez bien admettre, je pense, que je sais ce que je dis. Toute votre stupéfaction vient uniquement de ce que vous vous méprenez sur le vrai sens de mes expressions. Vous croyez que s'approprier ce qui appartient à autrui, c'est nécessairement lui prendre ou son argent ou ses bijoux ou tout autre objet matériel. Là est votre erreur. Le bien d'autrui, tout comme le vôtre, ne consiste pas en cela seulement. Il comprend des choses qui, pour n'avoir pas une valeur d'argent, n'en ont peut-être que plus de prix, et c'est de ces choses-là que vous avez dérobées. —De grâce, mon bienheureux juge,

ne me laissez pas sous le coup d'une pareille accusation sans vous expliquer clairement ! Dites de quoi vous m'accusez, afin que je puisse me défendre. —Vous défendez, dit saint Pierre ; cela vous sera bien difficile, puisque le fait que je vous reproche ne peut être nié par vous. Quant à l'intention, c'est autre chose ; elle a pu être plus ou moins coupable, et c'est ce que nous examinerons. —Pour ne pas vous laisser plus longtemps dans l'attente, vous rappelez-vous ce secrétaire où, une personne qui demeurait sous le même toit que vous, serrait tout ce qu'elle avait de plus précieux ?... Vous faites signe que oui. —Vous aviez accès dans la chambre, continua saint Pierre, mais non dans le secrétaire, parce que la clef en était toujours soigneusement ôtée. Vous cherchiez si, parmi les vôtres, il n'y en aurait pas une qui pût ouvrir le meuble, et elle se trouva. C'est ainsi que vous pûtes commettre vos larcins. —Mes larcins ! Par grâce, encore une fois, mon bienheureux juge, expliquez-vous mieux ! —Le secrétaire renfermait des papiers. Vous vous en emparâtes. —C'est une erreur, je vous le proteste ; je n'ai pas pris ces papiers. —Laissez-moi achever : vous vous en emparâtes, non pour les garder, mais pour vous approprier ce qui était dedans. —M'approprier ! Ils ne renfermaient rien, je vous le jure. —Si, dit saint Pierre, des secrets, et ce sont ces secrets que vous avez pris. —Je le confesse à ma honte, mon bienheureux juge. Mais peut-on assimiler à un vol une simple curiosité. —C'est la curiosité qui vous a poussée, reprit le saint, mais pour la satisfaire, c'est un véritable larcin que vous avez commis. Quelle différence y a-t-il au fond entre le larcin qui satisfait la curiosité et celui qui satisfait la cupidité ? Qu'importe encore une fois la nature de la chose qu'on dérobe, si cette chose est la propriété d'un autre, qui ne veut pas que nous nous en emparions ? Le soin avec lequel ces papiers étaient serrés indiquait assez que leur possesseur entendait se réserver pour lui seul ce qu'ils renfermaient. Parce qu'un secret n'est pas une chose palpable et ayant une valeur d'argent, s'ensuit-il qu'il ne puisse être du plus haut prix ? L'honneur, la fortune, le bonheur d'une personne, d'une famille y sont peut-être attachés, et il peut arriver qu'on préfère se voir enlever tout ce qu'on possède et même la vie que son secret. De quelque manière qu'on y regarde, c'est, je le répète, un véritable larcin que vous avez commis et même, à certains égards, plus grave qu'un larcin ordinaire, car on peut restituer l'argent volé, mais le secret dérobé comment le rendre ? On a beau vouloir et beau faire, on en reste toujours l'injuste détenteur, on le garde malgré soi. Heureux encore, dans cette situation délicate, si l'on n'ajoute pas à sa faute des indiscrétions coupables qui pourraient en multiplier les conséquences presque à l'infini. —Cela ne m'est pas arrivé, mon bienheureux juge ; j'ai soigneusement tenu pour moi les secrets que j'avais malheureusement surpris. —Tant mieux, dit saint Pierre, mais ils risquaient de vous échapper un jour ou l'autre, car la dérangeaison de la langue va assez souvent avec celle des yeux ou des oreilles. Il ne fallait qu'une circonstance fortuite pour vous l'arracher presque à votre insu. Votre intérêt personnel pouvait vous porter à en abuser, avec ou sans intention mauvaise. Ces circonstances aggravantes ne se sont pas produites, soit ; j'en suis bien aise pour vous. Mais le seul fait de vous être emparée, par d'injustes manœuvres, de secrets qui ne vous appartenaient point, mérite une punition, et vous l'aurez.

L'Histoire. Tout le monde a fait ce rapprochement de date entre Napoléon III et Victor-Emmanuel, morts l'un et l'autre à cinq ans d'intervalle, le 9 janvier. Peut-être n'y a-t-il que du hasard dans cette coïncidence. Est-ce par hasard aussi que les trois personnages qui avaient comploté ensemble de déposséder le Pape de ses États au profit de l'unité italienne, Cavour, Victor-Emmanuel. Napoléon, tous trois plus jeunes et plus vigoureux, sont morts avant le vieux Pie IX, dont tous les télégraphes annonçaient ces jours-ci la fin prochaine ? Est-ce encore par hasard que l'usurpateur de Rome, plein de force et de

santé, est mort, selon toute apparence, d'une fièvre romaine, et dans ce Quirinal dont il avait peur, où il ne venait pour ainsi dire qu'en passant, croyant que le palais des Papes lui serait fatal un jour ? Nous le voulons bien. Les incrédules doivent du moins accorder un singulier don de prophétie aux catholiques qui avaient prédit une partie de ces choses. —Quant à l'iniquité italienne fut accomplie par la permission de la France, il n'y eut qu'une voix parmi les catholiques pour annoncer deux choses : l'une la fin prochaine de l'empire ; l'autre, la mort anticipée des spoliateurs de l'Eglise. C'est chez nous un oracle constant que quiconque mange du Pape en meurt. Pour être prophète il suffit de regarder à Rome. Dieu ne permet pas qu'on touche au chef de son Eglise. Malheur à qui porte la main sur l'oint du Seigneur, celui-là fut-il le plus puissant empereur, l'homme le plus fort ! —Au milieu de sa puissance, Napoléon, s'étant remis à persécuter Pie VII, M. de Maistre écrivit : " Bonaparte attaque le Pape, tant mieux ! A présent la chute de l'empire est certaine. " Aucun des souverains de l'Europe, ennemis de Napoléon, n'aurait osé ratifier cette parole, qu'aucune armée n'était capable de réaliser. Tout catholique le pouvait. La prophétie s'accomplit : sous les neiges de la Russie, les armes tombèrent des mains des soldats de la grande armée, et bientôt l'empire lui-même s'écroula à Waterloo. —En 1866, après que Napoléon III eût définitivement livré Rome à son allié Victor-Emmanuel, un écrivain italien osa exprimer tout haut ce que pensaient avec lui, sans pouvoir le dire, tous les catholiques de France. L'Unité catholica imprima alors ces lignes prophétiques de son vaillant rédacteur en chef, l'abbé Margotti. ... Cette bataille de Waterloo parut mystérieuse à Napoléon Ier lui-même. Quelqu'un la lui ayant rappelée au jour anniversaire, 18 juillet 1816, il s'écria, très ému : " Bataille incompréhensible ! Concours de fatalités inouïes ! Il n'y a eu que des disgrâces ! " Il ajoutait, se couvrant les yeux de ses mains : " Tout ne m'a manqué que quand tout avait réussi ! " —Eh bien ! que Napoléon III se prépare à pleurer les mêmes humiliations. Lui aussi verra venir sa journée incompréhensible. Dieu le fait passer par une série d'événements dont il ne comprend pas la portée, auxquels peut-être il ne pense pas. Viendra un jour où il y reconnaitra le concours de fatalités inouïes. Et qu'il ne s'enorgueillisse point lorsqu'une chose qu'il veut réussir au gré de ses désirs, car à la fin, il se verra forcé de répéter avec le fondateur de sa dynastie : " Tout ne m'a manqué que quand tout avait réussi ! " —C'était prophétiser Sedan et le 4 septembre. Or, annoncer en 1866, après Solferino et avant la grande Exposition, la fin prochaine du régime impérial, cela devait paraître de la démente ou de la superstition aux yeux des habiles gens. L'empire paraissait si fort, même à ses adversaires, que les ingénieux académiciens qui faisaient de l'opposition littéraire, se laissaient mettre finalement dans les ambassades et au Sénat, et que les plus intraitables représentants de la démocratie avaient pris le parti d'aller danser aux Tuileries et chasser à Compiègne. Pendant ce temps-là on demandait comment pourrait bien finir cet empire, en apparence si solide, mais qui semblait aux catholiques touché du doigt de Dieu : " Par un effondrement subit " répondait M. Louis Veillot. Cent articles de l'Univers avaient annoncé la chute du gouvernement impérial en punition de ses attentats contre Rome. —Après Sedan, il n'y eut qu'à rappeler ces prédictions pour expliquer le mystère d'un empire emporté par les suites d'une bataille en une journée d'émeute. Quand mourut inopinément Napoléon III, les catholiques ne s'étonnèrent point de le voir s'en aller avant Pie IX. Aujourd'hui Victor-Emmanuel n'est plus, et Pie IX, le moribond, vit toujours. —Parlant un jour d'autres ennemis aux catholiques italiens, à l'occasion du septième centenaire de la victoire de Legnano, l'anguste Pontife, après avoir retracé le lamentable tableau de la persécution, ajoutait : —Mais je n'entends pas renouveler une indicible douleur en énumérant les maux que subit la divine épouse de Jésus-Christ ; je me borne à observer que souvent ils ont ajouté à la cruauté de la tyrannie le cynisme du

mépris. —" Nous n'irons pas à Canossa ! " crie avec un impudent sarcasme le porte-étendard actuel de la Révolution, et tous ses satellites avengles d'applaudir. —Nous répondons : Qu'ils aillent où qu'ils n'aillent pas à Canossa, c'est une chose incertaine. Mais, ce qui est certain, c'est qu'ils seront tous entraînés devant la Croix, qu'ils comparaitront tous, bon gré mal gré, pleins de terreur et d'épouvante, devant ce glorieux signe. La Croix sera leur condamnation, et la Croix sera notre reconfort et notre joie. —Il est également certain que Dieu a résolu de sauver son Eglise et de lui redonner la paix, même sur cette terre, par la vertu de la croix. Sous ce signe, continuez donc de combattre, de lutter pour la justice, très chers fils : si c'est pour nous le drapeau du combat, ce sera aussi le drapeau de la victoire... In hoc signo vinces. Cet ordre de la Providence, si clair pour nous, est pour nos ennemis une obscurité et souvent un objet de dérision, une moquerie. Mais sachons nous prévaloir de cette illusion pour nous fortifier dans la foi et opérer le bien. —Confiants dans cette espérance, les catholiques attendent l'accomplissement des décrets de Dieu. L'oracle du Vatican est plus sûr que celui des ennemis de l'Eglise, occupés à vaticiner ridiculement sa fin, quand elle ne cesse pas, aux yeux de la foi, de triompher de toutes les manières. ARTHUR LOTH.

OU L'ON VOIT QUE LE VOL se peut commettre avec les yeux comme avec la main. —Nous voici arrivés au septième commandement, dit saint Pierre. Voyons en quoi vous avez pu manquer à ses prescriptions. —Vous ne me faites pas, je suppose, mon bienheureux juge, l'injure de croire que je me suis jamais baissée jusqu'au vol ! —Laissons les grands mots, ma fille, et bornons-nous à constater si, oui ou non, vous avez respecté la défense de vous approprier injustement le bien d'autrui. —Vous n'en doutez pas, j'espère, bienheureux saint Pierre. —Je voudrais n'en pas douter, répondit le saint ; mais, malheureusement, j'ai, au contraire, lieu d'en douter beaucoup. —Comment ! mon bienheureux juge, vous croyez avoir devant vous une voleuse ! Moi, qui n'aurais pas pris une épingle sans en demander la permission ! —Ne vous échauffez pas, ma fille. Voleuse n'est pas précisément le mot dont je vous qualifierai, vu la signification qui lui est habituellement donnée. Mais il n'en est pas moins vrai que, si vous n'avez jamais, sans permission, pris une épingle, vous avez pris—sachant fort bien que, si vous la demandiez, la permission vous serait refusée—des choses de bien plus grande valeur qui ne vous appartenaient point. —Je suis stupéfaite de ce que j'entends, mon bienheureux juge, et, réellement, je ne puis croire que vos paroles s'adressent à moi. —Elles s'adressent à vous, reprit saint Pierre, et sont fort bien adressées. —Mais enfin... —Mais enfin, vous voudrez bien admettre, je pense, que je sais ce que je dis. Toute votre stupéfaction vient uniquement de ce que vous vous méprenez sur le vrai sens de mes expressions. Vous croyez que s'approprier ce qui appartient à autrui, c'est nécessairement lui prendre ou son argent ou ses bijoux ou tout autre objet matériel. Là est votre erreur. Le bien d'autrui, tout comme le vôtre, ne consiste pas en cela seulement. Il comprend des choses qui, pour n'avoir pas une valeur d'argent, n'en ont peut-être que plus de prix, et c'est de ces choses-là que vous avez dérobées. —De grâce, mon bienheureux juge,

ne me laissez pas sous le coup d'une pareille accusation sans vous expliquer clairement ! Dites de quoi vous m'accusez, afin que je puisse me défendre. —Vous défendez, dit saint Pierre ; cela vous sera bien difficile, puisque le fait que je vous reproche ne peut être nié par vous. Quant à l'intention, c'est autre chose ; elle a pu être plus ou moins coupable, et c'est ce que nous examinerons. —Pour ne pas vous laisser plus longtemps dans l'attente, vous rappelez-vous ce secrétaire où, une personne qui demeurait sous le même toit que vous, serrait tout ce qu'elle avait de plus précieux ?... Vous faites signe que oui. —Vous aviez accès dans la chambre, continua saint Pierre, mais non dans le secrétaire, parce que la clef en était toujours soigneusement ôtée. Vous cherchiez si, parmi les vôtres, il n'y en aurait pas une qui pût ouvrir le meuble, et elle se trouva. C'est ainsi que vous pûtes commettre vos larcins. —Mes larcins ! Par grâce, encore une fois, mon bienheureux juge, expliquez-vous mieux ! —Le secrétaire renfermait des papiers. Vous vous en emparâtes. —C'est une erreur, je vous le proteste ; je n'ai pas pris ces papiers. —Laissez-moi achever : vous vous en emparâtes, non pour les garder, mais pour vous approprier ce qui était dedans. —M'approprier ! Ils ne renfermaient rien, je vous le jure. —Si, dit saint Pierre, des secrets, et ce sont ces secrets que vous avez pris. —Je le confesse à ma honte, mon bienheureux juge. Mais peut-on assimiler à un vol une simple curiosité. —C'est la curiosité qui vous a poussée, reprit le saint, mais pour la satisfaire, c'est un véritable larcin que vous avez commis. Quelle différence y a-t-il au fond entre le larcin qui satisfait la curiosité et celui qui satisfait la cupidité ? Qu'importe encore une fois la nature de la chose qu'on dérobe, si cette chose est la propriété d'un autre, qui ne veut pas que nous nous en emparions ? Le soin avec lequel ces papiers étaient serrés indiquait assez que leur possesseur entendait se réserver pour lui seul ce qu'ils renfermaient. Parce qu'un secret n'est pas une chose palpable et ayant une valeur d'argent, s'ensuit-il qu'il ne puisse être du plus haut prix ? L'honneur, la fortune, le bonheur d'une personne, d'une famille y sont peut-être attachés, et il peut arriver qu'on préfère se voir enlever tout ce qu'on possède et même la vie que son secret. De quelque manière qu'on y regarde, c'est, je le répète, un véritable larcin que vous avez commis et même, à certains égards, plus grave qu'un larcin ordinaire, car on peut restituer l'argent volé, mais le secret dérobé comment le rendre ? On a beau vouloir et beau faire, on en reste toujours l'injuste détenteur, on le garde malgré soi. Heureux encore, dans cette situation délicate, si l'on n'ajoute pas à sa faute des indiscrétions coupables qui pourraient en multiplier les conséquences presque à l'infini. —Cela ne m'est pas arrivé, mon bienheureux juge ; j'ai soigneusement tenu pour moi les secrets que j'avais malheureusement surpris. —Tant mieux, dit saint Pierre, mais ils risquaient de vous échapper un jour ou l'autre, car la dérangeaison de la langue va assez souvent avec celle des yeux ou des oreilles. Il ne fallait qu'une circonstance fortuite pour vous l'arracher presque à votre insu. Votre intérêt personnel pouvait vous porter à en abuser, avec ou sans intention mauvaise. Ces circonstances aggravantes ne se sont pas produites, soit ; j'en suis bien aise pour vous. Mais le seul fait de vous être emparée, par d'injustes manœuvres, de secrets qui ne vous appartenaient point, mérite une punition, et vous l'aurez.

Importations Françaises. Eau de Cologne JEAN MARIE FARINA. Triple extrait de Jockey Club de L. T. Pivert. Magnolia " Mille Fleurs " Violettes " Santales " Essence de Bonquet, etc., etc. Eau de Fieurs d'Orangers. Huile et Pommes de Philocome, Palma Christi, Eau Dentifrice, Vinaigre de Toilette, Lait Antéphélique, Alcool de Menthe, Savon d'odeur, En gros et en détail J. Hamel & Freres, 58, RUE SOUS-LE-FORT, 58 Québec, 12 Juillet 1877. SAUS. 2,000 SACS de deux minots, de seconde main, très-forts. PRIX, 10 CENTS. En vente chez W. J. & REID, Québec, 22 octobre 1877. AVIS M. J. JOBIN, Sculpteur, FAIT à savoir aux MM. du clergé et les Communautés religieuses qu'il fera sur commande Autel, Statues et ornements à prix modérés et qu'il ira sur demande à la campagne réparer et peindre en décor les statues d'Eglises, etc. L. JOBIN, No. 85, Rue d'Aiguillon, Faubourg St. Jean, Québec. Québec Mai 1877. 5 mai-76 993-c L'onguent de Grace EST UNE PREPARATION VEGETALE, inventée au 17ème siècle, par le Dr. William Grace, chirurgien de l'armée du roi James. Par son application, cet onguent guérit des milliers d'affections et de maux de la nature la plus sérieuse, et a été estimé, par tous ceux qui ont eu occasion de connaître son efficacité, comme un bienfait public. 25 cts. la boîte. Envoyée par la maille 30 cts. En vente par les pharmaciens en général. ON DEMANDE DES AGENTS. Adressez SETH W. FOWLE & FILS, Boston Mass. Québec, 26 septembre 1877 359 Etoupe 5 TONNES de qualité supérieure, triée à la machine, au plus bas prix d'achat. A vendre par J. & W. REID, No. 98 et 100, rue St. Paul, Québec, 28 Juillet 1877. 927 DPOT DE LIVRES —DU— Bureau d'Education MM. LES COMMISSAIRES D'ECOLLES pourront se procurer à ce dépôt du Gouvernement les livres suivants : TENUE DE LIVRES en partie simple et en partie double, par M. Napoléon Lacasse, Prof. à l'Ecole normale-Laval. —Ces livres, qui ont été traduits de ce genre, forme anglaise et publiés en français, sont recommandés par la Tenue des livres est obligatoire pour toutes les écoles supérieures, soit modèles ou académiques.—Prix \$5.30 la douzaine. GRAMMAIRE FRANÇAISE de Lhomond, (éléments revus et augmentés), par le même ; —PROFESSOR DE FRANÇAIS à l'Ecole normale-Laval, l'auteur a donné dans cette grammaire l'enseignement du français qu'il donne à ses élèves-maitres et maitresses ; aussi, pour suivre le même enseignement, s'est-on empressé d'adopter ce livre dans la plupart des écoles élémentaires, auxquelles il est spécialement destiné.—Prix \$1.00 la douzaine. EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES sur les Eléments de la grammaire française de Lhomond, par le même.—Prix \$1.25 la douzaine. CORRIGÉ des Exercices orthographiques, par le même.—Prix 45 cts. chaque copie. TRAITÉ D'ANALYSE GRAMMATICALE, d'analyse logique et de ponctuation, par le même.—Prix : \$2.75 la douzaine. ALPHABET ou Syllabaire gradué, par MM. E. Jumeau et N. Lacasse. Ce petit livre est aujourd'hui adopté dans presque toutes les écoles de la Province de Québec. Ces six ouvrages approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, sont généralement adoptés dans les écoles communes de la Province de Québec, et les cinq premiers dans plusieurs séminaires ou collèges. Pour les achats en gros, MM. les libraires devront s'adresser à M. Léger Brousseau, Propriétaire du Courrier du Canada. N. B.—Le soussigné profite de cette occasion pour remercier ses anciens élèves (instituteurs ou institutrices) qui ont déjà introduit ces livres dans leurs écoles, et aussi pour engager les autres à suivre leur exemple : c'est pour eux tous le moyen le plus sûr de rendre facile et uniforme leur enseignement du Français et de la Tenue des livres, que d'adopter les ouvrages de leur professeur. NAPOLEON LACASSE. Québec, 17 juillet 1877. THIS PAPER IS ON FILE WITH

Journal d'Annonce. UN livre contenant une liste des villes des Etats-Unis, ayant une population de 5,000 Ames et les noms des journaux les plus en circulation. Aussi tous les journaux religieux, d'agriculture, de science et de tout autre classe spéciale. Tableaux des tarifs, démontrant le prix de l'annonce et indiquant tout autre détail que celui qui annonce aime à connaître ; envoyé par la maille, sur réception de 10 centins. Adressez GEO. P. ROWELL & CIE., 10 Spruce St., N. Y., (en face de la Tribune Building.) Québec 26 septembre 1877. 357 A vendre. A ST. RAYMOND, à une demi lieue de l'Eglise, UN MOULIN A FARINE ET UN MOULIN A SCIE, qui tous deux marchent continuellement. Les deux moulins sont neufs et en bon ordre. CONDITIONS LIBERALES Québec, 29 novembre 1877. 396 AVIS IMPORTANT. NOUS avons discontinué aujourd'hui d'employer M. J. Edouard Verrault, de St. Joseph de Lévis, comme notre agent pour Lévis et ses environs, pour la vente de nos moulins à Laver et à Tordre. Toutes commandes données à ce monsieur, ne seront pas reçues. Toutes commandes laissées chez F. X. Couillard Ecr., Gilmour Cove, St. Joseph de Lévis ; J. Nazaire Couillard, Ecr., marchand, St. Joseph de Lévis ; Alf. J. Venner, Ecr., ancienne maison J.-E. Michaud, Bienville ; Siméon Thompson, Ecr., 93, rue Commercial, Notre-Dame de Lévis, seront remplies sans délai. L. N. ALLAIRE & Co., 111, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec. Québec, 19 novembre 1877. 927

Marche Militaire Pour Piano par GUSTAVE GAGNON. Publié et en vente chez H. MORGAN, 28 rue la Fabrique, Québec, 15 octobre 1877. 629 LA PULMONA. EST, au delà de toute comparaison, le meilleur remède pour guérir la CONSUMPTION (MEME DANS SA PERIODE LA PLUS AVANCEE). Ainsi l'ASTHME, les BRONCHITES, CATARRHES et tous les dérangements du système nerveux. Nous enverrons gratis par la maille, à tous ceux qui le demanderont, une circulaire contenant les détails de plusieurs cas traités avec succès, un guide complet pour le traitement des maladies ci-dessus mentionnées, et des certificats de cures opérés dans ces derniers temps. Adressez : OSCAR G. MOSES, 18, Cortland street, New-York. C'est le seul propriétaire. Québec, 26 septembre 1877 358

Musique Nouvelle A monsieur Scotsin Clark. MARCHE MILITAIRE Pour Piano par GUSTAVE GAGNON. Publié et en vente chez H. MORGAN, 28 rue la Fabrique, Québec, 15 octobre 1877. 629

Importations Françaises. Eau de Cologne JEAN MARIE FARINA. Triple extrait de Jockey Club de L. T. Pivert. Magnolia " Mille Fleurs " Violettes " Santales " Essence de Bonquet, etc., etc. Eau de Fieurs d'Orangers. Huile et Pommes de Philocome, Palma Christi, Eau Dentifrice, Vinaigre de Toilette, Lait Antéphélique, Alcool de Menthe, Savon d'odeur, En gros et en détail J. Hamel & Freres, 58, RUE SOUS-LE-FORT, 58 Québec, 12 Juillet 1877. SAUS. 2,000 SACS de deux minots, de seconde main, très-forts. PRIX, 10 CENTS. En vente chez W. J. & REID, Québec, 22 octobre 1877. AVIS M. J. JOBIN, Sculpteur, FAIT à savoir aux MM. du clergé et les Communautés religieuses qu'il fera sur commande Autel, Statues et ornements à prix modérés et qu'il ira sur demande à la campagne réparer et peindre en décor les statues d'Eglises, etc. L. JOBIN, No. 85, Rue d'Aiguillon, Faubourg St. Jean, Québec. Québec Mai 1877. 5 mai-76 993-c L'onguent de Grace EST UNE PREPARATION VEGETALE, inventée au 17ème siècle, par le Dr. William Grace, chirurgien de l'armée du roi James. Par son application, cet onguent guérit des milliers d'affections et de maux de la nature la plus sérieuse, et a été estimé, par tous ceux qui ont eu occasion de connaître son efficacité, comme un bienfait public. 25 cts. la boîte. Envoyée par la maille 30 cts. En vente par les pharmaciens en général. ON DEMANDE DES AGENTS. Adressez SETH W. FOWLE & FILS, Boston Mass. Québec, 26 septembre 1877 359 Etoupe 5 TONNES de qualité supérieure, triée à la machine, au plus bas prix d'achat. A vendre par J. & W. REID, No. 98 et 100, rue St. Paul, Québec, 28 Juillet 1877. 927 DPOT DE LIVRES —DU— Bureau d'Education MM. LES COMMISSAIRES D'ECOLLES pourront se procurer à ce dépôt du Gouvernement les livres suivants : TENUE DE LIVRES en partie simple et en partie double, par M. Napoléon Lacasse, Prof. à l'Ecole normale-Laval. —Ces livres, qui ont été traduits de ce genre, forme anglaise et publiés en français, sont recommandés par la Tenue des livres est obligatoire pour toutes les écoles supérieures, soit modèles ou académiques.—Prix \$5.30 la douzaine. GRAMMAIRE FRANÇAISE de Lhomond, (éléments revus et augmentés), par le même ; —PROFESSOR DE FRANÇAIS à l'Ecole normale-Laval, l'auteur a donné dans cette grammaire l'enseignement du français qu'il donne à ses élèves-maitres et maitresses ; aussi, pour suivre le même enseignement, s'est-on empressé d'adopter ce livre dans la plupart des écoles élémentaires, auxquelles il est spécialement destiné.—Prix \$1.00 la douzaine. EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES sur les Eléments de la grammaire française de Lhomond, par le même.—Prix \$1.25 la douzaine. CORRIGÉ des Exercices orthographiques, par le même.—Prix 45 cts. chaque copie. TRAITÉ D'ANALYSE GRAMMATICALE, d'analyse logique et de ponctuation, par le même.—Prix : \$2.75 la douzaine. ALPHABET ou Syllabaire gradué, par MM. E. Jumeau et N. Lacasse. Ce petit livre est aujourd'hui adopté dans presque toutes les écoles de la Province de Québec. Ces six ouvrages approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, sont généralement adoptés dans les écoles communes de la Province de Québec, et les cinq premiers dans plusieurs séminaires ou collèges. Pour les achats en gros, MM. les libraires devront s'adresser à M. Léger Brousseau, Propriétaire du Courrier du Canada. N. B.—Le soussigné profite de cette occasion pour remercier ses anciens élèves (instituteurs ou institutrices) qui ont déjà introduit ces livres dans leurs écoles, et aussi pour engager les autres à suivre leur exemple : c'est pour eux tous le moyen le plus sûr de rendre facile et uniforme leur enseignement du Français et de la Tenue des livres, que d'adopter les ouvrages de leur professeur. NAPOLEON LACASSE. Québec, 17 juillet 1877. THIS PAPER IS ON FILE WITH

Journal d'Annonce. UN livre contenant une liste des villes des Etats-Unis, ayant une population de 5,000 Ames et les noms des journaux les plus en circulation. Aussi tous les journaux religieux, d'agriculture, de science et de tout autre classe spéciale. Tableaux des tarifs, démontrant le prix de l'annonce et indiquant tout autre détail que celui qui annonce aime à connaître ; envoyé par la maille, sur réception de 10 centins. Adressez GEO. P. ROWELL & CIE., 10 Spruce St., N. Y., (en face de la Tribune Building.) Québec 26 septembre 1877. 357 A vendre. A ST. RAYMOND, à une demi lieue de l'Eglise, UN MOULIN A FARINE ET UN MOULIN A SCIE, qui tous deux marchent continuellement. Les deux moulins sont neufs et en bon ordre. CONDITIONS LIBERALES Québec, 29 novembre 1877. 396 AVIS IMPORTANT. NOUS avons discontinué aujourd'hui d'employer M. J. Edouard Verrault, de St. Joseph de Lévis, comme notre agent pour Lévis et ses environs, pour la vente de nos moulins à Laver et à Tordre. Toutes commandes données à ce monsieur, ne seront pas reçues. Toutes commandes laissées chez F. X. Couillard Ecr., Gilmour Cove, St. Joseph de Lévis ; J. Nazaire Couillard, Ecr., marchand, St. Joseph de Lévis ; Alf. J. Venner, Ecr., ancienne maison J.-E. Michaud, Bienville ; Siméon Thompson, Ecr., 93, rue Commercial, Notre-Dame de Lévis, seront remplies sans délai. L. N. ALLAIRE & Co., 111, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec. Québec, 19 novembre 1877. 927

Importations Françaises. Eau de Cologne JEAN MARIE FARINA. Triple extrait de Jockey Club de L. T. Pivert. Magnolia " Mille Fleurs " Violettes " Santales " Essence de Bonquet, etc., etc. Eau de Fieurs d'Orangers. Huile et Pommes de Philocome, Palma Christi, Eau Dentifrice, Vinaigre de Toilette, Lait Antéphélique, Alcool de Menthe, Savon d'odeur, En gros et en détail J. Hamel & Freres, 58, RUE SOUS-LE-FORT, 58 Québec, 12 Juillet 1877. SAUS. 2,000 SACS de deux minots, de seconde main, très-forts. PRIX, 10 CENTS. En vente chez W. J. & REID, Québec, 22 octobre 1877. AVIS M. J. JOBIN, Sculpteur, FAIT à savoir aux MM. du clergé et les Communautés religieuses qu'il fera sur commande Autel, Statues et ornements à prix modérés et qu'il ira sur demande à la campagne réparer et peindre en décor les statues d'Eglises, etc. L. JOBIN, No. 85, Rue d'Aiguillon, Faubourg St. Jean, Québec. Québec Mai 1877. 5 mai-76 993-c L'onguent de Grace EST UNE PREPARATION VEGETALE, inventée au 17ème siècle, par le Dr. William Grace, chirurgien de l'armée du roi James. Par son application, cet onguent guérit des milliers d'affections et de maux de la nature la plus sérieuse, et a été estimé, par tous ceux qui ont eu occasion de connaître son efficacité, comme un bienfait public. 25 cts. la boîte. Envoyée par la maille 30 cts. En vente par les pharmaciens en général. ON DEMANDE DES AGENTS. Adressez SETH W. FOWLE & FILS, Boston Mass. Québec, 26 septembre 1877 359 Etoupe 5 TONNES de qualité supérieure, triée à la machine, au plus bas prix d'achat. A vendre par J. & W. REID, No. 98 et 100, rue St. Paul, Québec, 28 Juillet 1877. 927 DPOT DE LIVRES —DU— Bureau d'Education MM. LES COMMISSAIRES D'ECOLLES pourront se procurer à ce dépôt du Gouvernement les livres suivants : TENUE DE LIVRES en partie simple et en partie double, par M. Napoléon Lacasse, Prof. à l'Ecole normale-Laval. —Ces livres, qui ont été traduits de ce genre, forme anglaise et publiés en français, sont recommandés par la Tenue des livres est obligatoire pour toutes les écoles supérieures, soit modèles ou académiques.—Prix \$5.30 la douzaine. GRAMMAIRE FRANÇAISE de Lhomond, (éléments revus et augmentés), par le même ; —PROFESSOR DE FRANÇAIS à l'Ecole normale-Laval, l'auteur a donné dans cette grammaire l'enseignement du français qu'il donne à ses élèves-maitres et maitresses ; aussi, pour suivre le même enseignement, s'est-on empressé d'adopter ce livre dans la plupart des écoles élémentaires, auxquelles il est spécialement destiné.—Prix \$1.00 la douzaine. EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES sur les Eléments de la grammaire française de Lhomond, par le même.—Prix \$1.25 la douzaine. CORRIGÉ des Exercices orthographiques, par le même.—Prix 45 cts. chaque copie. TRAITÉ D'ANALYSE GRAMMATICALE, d'analyse logique et de ponctuation, par le même.—Prix : \$2.75 la douzaine. ALPHABET ou Syllabaire gradué, par MM. E. Jumeau et N. Lacasse. Ce petit livre est aujourd'hui adopté dans presque toutes les écoles de la Province de Québec. Ces six ouvrages approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, sont généralement adoptés dans les écoles communes de la Province de Québec, et les cinq premiers dans plusieurs séminaires ou collèges. Pour les achats en gros, MM. les libraires devront s'adresser à M. Léger Brousseau, Propriétaire du Courrier du Canada. N. B.—Le soussigné profite de cette occasion pour remercier ses anciens élèves (instituteurs ou institutrices) qui ont déjà introduit ces livres dans leurs écoles, et aussi pour engager les autres à suivre leur exemple : c'est pour eux tous le moyen le plus sûr de rendre facile et uniforme leur enseignement du Français et de la Tenue des livres, que d'adopter les ouvrages de leur professeur. NAPOLEON LACASSE. Québec, 17 juillet 1877. THIS PAPER IS ON FILE WITH

Journal d'Annonce. UN livre contenant une liste des villes des Etats-Unis, ayant une population de 5,000 Ames et les noms des journaux les plus en circulation. Aussi tous les journaux religieux, d'agriculture, de science et de tout autre classe spéciale. Tableaux des tarifs, démontrant le prix de l'annonce et indiquant tout autre détail que celui qui annonce aime à connaître ; envoyé par la maille, sur réception de 10 centins. Adressez GEO. P. ROWELL & CIE., 10 Spruce St., N. Y., (en face de la Tribune Building.) Québec 26 septembre 1877. 357 A vendre. A ST. RAYMOND, à une demi lieue de l'Eglise, UN MOULIN A FARINE ET UN MOULIN A SCIE, qui tous deux marchent continuellement. Les deux moulins sont neufs et en bon ordre. CONDITIONS LIBERALES Québec, 29 novembre 1877. 396 AVIS IMPORTANT. NOUS avons discontinué aujourd'hui d'employer M. J. Edouard Verrault, de St. Joseph de Lévis, comme notre agent pour Lévis et ses environs, pour la vente de nos moulins à Laver et à Tordre. Toutes commandes données à ce monsieur, ne seront pas reçues. Toutes commandes laissées chez F. X. Couillard Ecr., Gilmour Cove, St. Joseph de Lévis ; J. Nazaire Couillard, Ecr., marchand, St. Joseph de Lévis ; Alf. J. Venner, Ecr., ancienne maison J.-E. Michaud, Bienville ; Siméon Thompson, Ecr., 93, rue Commercial, Notre-Dame de Lévis, seront remplies sans délai. L. N. ALLAIRE & Co., 111, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec. Québec, 19 novembre 1877. 927

Importations Françaises. Eau de Cologne JEAN MARIE FARINA. Triple extrait de Jockey Club de L. T. Pivert. Magnolia " Mille Fleurs " Violettes " Santales " Essence de Bonquet, etc., etc. Eau de Fieurs d'Orangers. Huile et Pommes de Philocome, Palma Christi, Eau Dentifrice, Vinaigre de Toilette, Lait Antéphélique, Alcool de Menthe, Savon d'odeur, En gros et en détail J. Hamel & Freres, 58, RUE SOUS-LE-FORT, 58 Québec, 12 Juillet 1877. SAUS. 2,000 SACS de deux minots, de seconde main, très-forts. PRIX, 10 CENTS. En vente chez W. J. & REID, Québec, 22 octobre 1877. AVIS M. J. JOBIN, Sculpteur, FAIT à savoir aux MM. du clergé et les Communautés religieuses qu'il fera sur commande Autel, Statues et ornements à prix modérés et qu'il ira sur demande à la campagne réparer et peindre en décor les statues d'Eglises, etc. L. JOBIN, No. 85, Rue d'Aiguillon, Faubourg St. Jean, Québec. Québec Mai 1877. 5 mai-76 993-c L'onguent de Grace EST UNE PREPARATION VEGETALE, inventée au 17ème siècle, par le Dr. William Grace, chirurgien de l'armée du roi James. Par son application, cet onguent guérit des

A bas nos institutions.

Quelques centaines d'émouliers sont rendus, hier soir, en face des édifices du Parlement provincial.

- Le chemin de fer du nord, Les édifices parlementaires, L'école de navigation, Le chemin du Lac St.-Jean, Et \$150,000 pour un nouveau palais de justice!

Les émeutiers étaient sous la direction des chefs libéraux, qui ont enlevé à Québec :

- L'école militaire, L'école de navigation, Le bassin de radoub, Et

Refusé un bureau de Poste à St. Roch, La distribution gratuite des lettres à St. Sauveur, Et

Réduit à la misère la population industrielle, en lui refusant la protection!

Les émeutiers en sont venus à des voies de faits, et ont lancé des bâtons dans les fenêtres du Parlement.

L'effigie de l'hon. M. Angers était suspendue à une croix.

Au nom des catholiques, nous protestons contre une pareille infamie, montée, nous dit-on, par un orangiste.

Les catholiques de la province éprouveront un pénible sentiment d'indignation, en apprenant ce fait odieux.

Puisse cette profanation ne pas attirer sur la malheureuse ville de Québec de nouveaux malheurs!

Nous dirons avec la Minerve de Montréal :

"Il y a dans notre ville un bon nombre de fanatiques qui ont juré haine au gouvernement local. Ils ne le détestent pas à cause de sa composition actuelle, mais à cause de ce qu'il représente. Ils l'ont en enlèvement sous MM. Chauveau et Oimet, comme ils l'ont en haine sous M. De Boucherville. Ils détestent le gouvernement comme institution où les Canadiens-Français sont en majorité. Voilà le secret de la chose, voilà pourquoi nous verrons ces individus opposés à tout ce qui vient du gouvernement et du parlement de Québec.

"Ces fanatiques ont pour organe le Witness et à l'exemple de cette feuille incendiaire ils appellent le gouvernement de Québec The moccasin government, le gouvernement des souliers de boufs, ou des Canadiens-Français. C'est très-aimable à ces messieurs. C'est sous cette appellation fort gentille qu'ils désignent du reste tout ce qui est canadien. On se rappelle que, pendant vingt ans, la compagnie Richelieu n'a été pour eux que la moccasin company.

"Le Telegraph de Québec disait samedi dernier que ses amis étaient fatigués d'être gouvernés par des individus élus par des gens qui ne savent ni lire ni écrire." Telle est, à penser de tous ces fanatiques, et leur désir secret, c'est l'union législative et l'abolition du gouvernement local.

"Et dire que ces fanatiques, qui n'ont pas assez de dédains pour les Canadiens Français, qui n'en voudraient pas pour valets, trouvent des alliés, des complices parmi les Canadiens! Il y a parmi nous des hommes gourmés de prétentions, assez peu clairvoyants pour se laisser enjôler par ces fanatiques qui ne demandent qu'à les écraser!

"Depuis onze ans que le gouvernement local existe, cette animosité n'a cessé de se manifester. Les actes les plus justes du Parlement ont été transformés en mesures tyranniques, arbitraires. Le bon sens populaire a fait bonne justice de ces sottises exagérées, mais elles ont toujours trouvé des avocats parmi quelques gros bonnets qui croient faire preuve de génie en se faisant bornes ou barrières à toute idée de progrès.

Ces gens font des assemblées parce que le gouvernement local impose quelques taxes peu sensibles qui tombent sur la classe à l'aise et sur les riches, comme étaient les timbres sur les assurances, comme le sont les taxes sur les contrats au-dessous de deux cents piastres et n'ont pas un mot à dire sur les trois millions de taxes que le gouvernement fédéral a imposés sur les articles de consommation, qui

première nécessité, comme le thé, le sucre et le café.

"Ils hurlent contre des mesures qui ont pour objet de prévenir des procès coûteux et pour la ville et pour le gouvernement, et ils n'ont rien à dire contre le gouvernement fédéral, qui laisse fermer nos manufactures, sans vouloir arrêter le mal. Eh bien! messieurs les grands esprits lumineux, qui appartenez à la petite confrérie libérale, continuez votre jeu; servez d'instruments aux fanatiques du Witness, du Daily Telegraph et du Morning Chronicle, mais tenez-vous le pour dit, ce jeu sera mis à nu, et cela avant longtemps, et il le sera si clairement que vous serez forcés d'en convenir vous-mêmes, à votre confusion.

Les journaux anglais condamnent énergiquement la démonstration ridicule d'hier soir. Les hypocrites! Cependant, ce sont eux qui ont jeté dans la foule des écrits incendiaires et révolutionnaires, et qui ont fait appel aux préjugés populaires!

Les désordres de la nuit dernière reçoivent aujourd'hui la censure des journaux anglais, parce que les malhonnêtes qui ont pris part à cette démonstration, sont des Canadiens-Français et des Canadiens-Irlandais. Le mépris qu'ils déversent maintenant sur ceux qu'ils ont égarés, retombe entièrement sur eux!

Ils peuvent rougir de leurs méfaits et vouloir en faire porter toute responsabilité à la populace ameutée, mais eux seuls sont les vrais coupables, et le pays entier saura à qui attribuer toute cette infamie.

Honte au Chronicle, au Telegraph au Mercury, qui, depuis dix jours, ont soulevé par des écrits inexcusables, les passions du pavé!

Honte aux Tremblay, aux Langelier qui ont débité, dans les assemblées de dimanche dernier, les choses les plus fausses pour égarer l'opinion publique!

Le pays les tiendra responsables de l'insulte faite hier soir à la représentation de la province.

Pauvre Québec! ces actes de violence peuvent déterminer la Chambre à demander le transport du siège du gouvernement dans une autre cité.

Les ennemis de Québec.

Nous l'avons déjà dit et prouvé: les libéraux sont les plus grands ennemis de Québec. Nous avons, ces jours-ci, reproduit plusieurs écrits de la presse libérale contre le tracé de Terrebonne à Ste-Thérèse. Voici encore de nouvelles preuves. Citoyens de Québec, voyez où est l'ennemi de vos intérêts. Nous reproduisons du National, organe en chef du parti libéral, les motions présentées à une assemblée tenue à Montréal, le 5 du courant.

Les rouges de Montréal veulent le tracé du Bout de l'Île, afin de priver Québec de toute communication directe avec l'Ouest.

LIÈSE :

M. Jetté propose la motion suivante :

"Attendu que lorsqu'en 1872 les citoyens de Montréal ont consenti à voter l'aide d'un million de piastres en faveur de la Cie. du chemin de Colonisation du Nord, c'était un fait connu et public, que, sur le rapport des Ingénieurs de la Cie. du chemin de fer de la Rive Nord le tracé de ce chemin de la Rive Nord devait suivre la route du Bout-de-l'Île et que le contrat pour la construction de ce chemin, par cette route, était alors signé et complété.

"Attendu que lorsqu'en 1875, le gouvernement de la province de Québec a entrepris comme ouvrage provincial, la construction des deux chemins de la Rive Nord et de Colonisation, loin d'intimer ou de faire connaître à la Corporation de cette ville son intention de changer ce tracé accepté jusque-là par tous comme le plus direct, le plus économique et le plus avantageux, le gouvernement a, au contraire, accepté, de la part du Conseil de cette Cité, les conditions impliquant évidemment le maintien de l'ancien tracé par le Bout-de-l'Île, et que ce n'est que subseqüemment, savoir après avoir accepté ces conditions et obtenu de la Législature le pouvoir de construire ces chemins, que le gouvernement a pris sur lui de changer ce tracé;

"Attendu qu'en adoptant le tracé de Terrebonne, le gouvernement prépare infailliblement, dans un avenir rapproché, l'établissement d'une ligne directe de Terrebonne à Ste. Thérèse, isolant complètement la cité de Montréal du tron principal du dit chemin, et que l'embranchement projeté de Terrebonne à Montréal n'est qu'une satisfaction apparente accordée à cette ville pour obtenir la ha-

lance de sa souscription ;

"Attendu que l'intérêt de la province entière exige que la métropole commerciale du pays ne soit pas ignorée dans la construction d'un chemin de fer dont l'objet doit être avant tout de servir les intérêts commerciaux du pays; Attendu de plus que Montréal, par sa souscription généreuse, a part considérable de taxes qu'elle verse et contribue au trésor provincial, et son importance au point de vue commercial et industriel, a droit de s'attendre à ne pas être privée de l'avantage légitime qui devrait résulter pour elles de la construction de ces deux chemins de fer. Résolu, que cette assemblée désapprouve le tracé de Terrebonne et considère qu'il sera du devoir du Conseil-de-Ville, dans ces circonstances, de refuser le paiement de la balance du million."

Comprenez-vous à présent, citoyens de Québec, que vos ennemis ne sont pas MM. Angers, Garneau et les conservateurs, mais bien les libéraux!

Si vous voulez écouter, dans une assemblée publique, ceux qui vous refusent d'entendre aujourd'hui à la demande des démagogues, votre indignation se tournerait immédiatement contre les meneurs libéraux qui vous conduisent à la ruine et à la misère!

The fair british play.

Le Morning Chronicle de ce matin donne un exemple de sa bonne foi et de son esprit de loyauté à l'égard de tout Canadien-Français! Hier, une assemblée importante des principaux propriétaires de la Cité de Québec a eu lieu, à la Basse-Ville. La majorité de la réunion était anglaise; car, les promoteurs de cette affaire avaient eu le soin de convoquer leurs amis d'origine et d'opinion politique. Toute la discussion s'est faite en anglais; les motions n'avaient été imprimées qu'en anglais, (quelques-unes cependant avaient été écrites en français.) Or, un Canadien-Français a voulu exprimer son opinion en français. Qu'est-il arrivé? A peine avait-il fait quelques remarques, que certains individus se mirent à réclamer: Speak english! english!

Ce Canadien-français a continué à parler français.

Le Morning Chronicle de ce matin dit une chose fautive, mensongère, quand, dans son rapport de cette assemblée, il dit: "M. Vallée s'est levé pour parler mais a été écarté avec une grande impatience, et à la fin il a été requis de retirer ses marques."

Hé bien! C'est là une fausseté inqualifiable. Il faut que le rapporteur du Chronicle fut ivre ou insensé. M. Vallée a parlé pendant quinze minutes, et a été écarté avec la plus grande attention, à part d'une interruption de deux ou trois individus qui lui ont dit de parler en anglais. Les remarques de M. Vallée ont tellement fait impression sur l'assemblée que toutes les résolutions qui avaient été préparées d'avance, ont été modifiées d'après ses suggestions. Et une motion de censure contre les membres de la Chambre et M. Alleyan a été entièrement supprimée.

Voilà l'exacte vérité! Pourquoi le Morning Chronicle dénature-t-il ainsi les faits?

Nous connaissons pour autre chose que le fair british play le fanatisme que déploie ce journal contre nous.

Nous nous consolons de ses injures, en constatant que les citoyens canadiens-anglais de l'assemblée les plus distingués nous ont traité avec courtoisie.

Lechevin Gauthier s'est trompé hier, s'il a fait allusion au Courrier du Canada: nous n'avons jamais dit qu'il y avait \$148,000 de débentures dont le trésorier ne pouvait rendre compte; mais nous avons écrit que ce montant avait été employé illicitement et contre sa destination. Nous prions les conseillers de ne pas travestir nos écrits.

Le Daily Telegraph a reçu de la part de l'hon. M. Garneau un démenti formel. Le Maire Garneau n'a pas pu négocier les \$100,000 de débentures de l'élargissement de la rue St-Jean, puisque ces débentures ont été autorisées le 23 février 1875, et que l'hon. M. Garneau a quitté la mairie le 1 mai 1874.

Nous apprenons avec plaisir que M. le Docteur Robitaille a été fait chevalier de Saint-Sylvestre par notre Saint Père le Pape, en récompense de son zèle pour toutes les œuvres de charité.

Cours publics de l'Université-Laval.

Ce soir à 8 heures, M. l'abbé Louis H. Paquet donnera sa seconde leçon de "Droit Naturel et des Gens."

Demain soir [vendredi] à 8 heures, il y aura réunion des médecins pratiquant dans les faubourgs de la Cité de Québec, spécialement dans St. Roch et St. Sauveur, chez M. le Dr. Samson, au No. 58, Rue de la Chapelle, à St. Roch.

M. E. DIONNE, M. D.

PARLEMENT PROVINCIAL.

(Troisième Session.)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

EXPOSÉ FINANCIER.

(Suite et fin.)

Mais, M. l'Orateur, il y a encore une autre manière de définir la situation avant de nous extasier devant ce surplus de la province d'Ontario; examinons comment ce surplus a été produit.

Je citerai d'abord le fait significatif que, depuis la Confédération, la province d'Ontario a reçu du gouvernement fédéral \$2,386,200 de plus que Québec à titre de subside. Je citerai le fait encore plus significatif qu'Ontario ne contribue pas beaucoup plus que 30 p. 100 du coût de l'administration de la justice dans cette province sur les fonds locaux tandis que Québec fournit 95 pour 100. C'est tout simplement une économie pour Ontario de \$2,500,000 depuis la Confédération.

Quelqu'un pourrait m'expliquer pourquoi Ontario est plus riche que Québec. N'est-ce pas parce que les municipalités y contribuent beaucoup plus pour l'administration de la justice? Et l'on parle de la taxe directe à Québec! Mais n'est-ce pas une taxe directe qu'Ontario paie pour cette administration de la justice, taxe dont Québec est exempt.

Voyez aussi la différence pour l'entretien des palais de justice et les prisons dans Ontario et Québec. Qui les construit dans Ontario? Les contribuables locaux, en grande partie. Qui les entretient? Encore le contribuable local. Et par quel moyen? Par une taxe directe sur sa propriété. Et chez nous qui les entretient? Le trésor provincial. Par quel moyen? Par les fonds généraux de la province. Si la population de la province de Québec veut accepter les fardeaux qui porte celle d'Ontario, si elle veut construire et maintenir ses palais de justice, ses prisons et ses pri-sonniers, nous aussi, nous aurons bientôt deux ou trois millions à notre actif.

On a dit, M. l'Orateur, que nos dépenses sont plus fortes que celles d'Ontario. Cette assertion n'est aucunement fondée. On trouverait la preuve de ce que j'avance en examinant les détails des dépenses municipales dans Ontario.

Mais je crains que ces arguments n'aient pas beaucoup d'effets sur les honorables membres de la gauche. Je veux leur citer une opinion qui, je l'espère, aura de l'effet sur eux. C'est celle de l'hon. premier-ministre, M. MacKenzie, alors qu'il était trésorier de la province d'Ontario. On prétend, dit-il que nous n'avions que des déficits avant la confédération, et que depuis lors notre province est devenue excessivement riche, mais il n'en est pas moins vrai que les montants payés dans les quatre provinces, par les gouvernements locaux et les municipalités, sont relativement comme suit per capita :

Table with 2 columns: Province, Amount. Ontario: \$4.01, Québec: 2.09, Nouvelle-Ecosse: 1.83, Nouveau-Brunswick: 1.51.

Il s'ensuit qu'en étudiant bien la question, on constate que la population de Québec est administrée aussi économiquement, sinon plus économiquement, que celle d'Ontario. Si nous n'avons pas tant d'argent dans les banques c'est que nous en avons moins pris dans les poches des contribuables; que si nous avons fait usage de notre crédit, ce n'a pas été pour de petites entreprises mais pour de grandes entreprises insignifiantes, provinciales; que nous avons fait travailler alors que le travail était excessivement rarent que la population avait besoin d'ouvrage; qu'à part peut-être un petit excédant de taxe sur les spiritueux vendus en détail, les timbres et un faible droit sur les polices d'assurances, le contribuable de Québec n'est pas plus taxé qu'il ne l'était il y a dix ans et que nous pourrions abolir immédiatement toutes les taxes si le contribuable de Québec voulait assumer les charges qui pèsent sur celui d'Ontario; que notre crédit à l'étranger s'améliore après avoir subi une petite dépression temporaire et que toutes les grandes entreprises que nous avons mises en marche seront bientôt, je l'espère, menées à bonne fin.

Laissons les oracles alarmistes prédire que nous marchons à la ruine ou à la taxe directe et disons hautement la vérité, savoir, que le crédit de la province est bon et que nous pouvons faire face à nos engagements. Disons encore que nous pouvons à tout moment, montrer un bilan que nous permettons sans crainte à nos créanciers, ou à nos ennemis de scruter tant qu'il leur plaira. Je dirai plus, c'est que nous pouvons supporter la comparaison avec ce pays que l'hon. membre d'Argenteuil se plaît à appeler la perle des colonies anglaises; je veux parler de l'Australie.

Ici l'hon. Trésorier démontre, par des chiffres pris dans les documents publics de l'Australie, que les chemins de fer de la Province de Québec ont coûté à peine la moitié des chemins de fer australiens. Je parlerai maintenant, dit-il, des Commissaires de chemins de fer. Leur rapport est explicite et en voici les conclusions principales. C'est qu'il faudra encore

\$3,216,955.98 pour terminer les chemins de fer du gouvernement et qu'il reste à payer \$1,819,957.17 aux chemins de fer subventionnés, comme l'indique le tableau suivant :

Table with 4 columns: CHEMINS DE FER, SUBSIDES, SUBSIDES NETS, MONTANT PAYÉ. Lists various railway lines and their financial details.

L'Hon. Trésorier fait exposer des dépenses qui seraient nécessaires pour terminer le prolongement ouest du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Ces dépenses s'élevaient, d'après son évaluation, à \$2,891,955.98, et pour faire face à cette somme nous avons les bons des Commissaires, moins les \$500,000 prêtés par la Banque de Montréal et les souscriptions municipales s'élevant à plus de \$4,000,000.

L'Hon. Trésorier termine en disant qu'il croit avoir démontré que l'état financier de la province n'est pas ce que les alarmistes ont bien voulu dire et que, confiant dans l'avenir, nous devons nous entendre pour travailler en commun au développement de nos ressources et au progrès général de la province.

NOUVELLES.

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PAGE.—Feuilleton : Cinq Semaines en Ballon, (à suivre).—On l'on voit que le vol se peut commettre avec les yeux comme avec la main.—L'histoire.

CHEMIN DU LAC ST.-JEAN.—Tous ceux qui sont passés par ce chemin depuis qu'il est terminé en ont fait les plus grands éloges, se plaisant à reconnaître que la route était excellente, les camps bien disposés, en un mot que rien n'avait été épargné pour rendre ce trajet le plus accommodant possible aux voyageurs.

Nous venons de recueillir un nouveau témoignage de l'excellence du chemin, qui nous est fourni par le révérend M. Leclerc, curé d'Hébertville. Le révérend M. Leclerc a laissé cette dernière place, dimanche midi, et lundi soir il arrivait à Stoneham, après 30 heures de marche seulement.

Le digne voyageur a trouvé, comme ses prédécesseurs, la route en très bon ordre, assurant que l'on peut se rendre à Québec avec des charges de 800 livres sans rencontrer de grandes difficultés.

Il n'y a que vers le milieu de la route, sur une distance d'une vingtaine de milles, où la neige est plus épaisse, plus molle, de sorte qu'on ne peut aller qu'au pas.

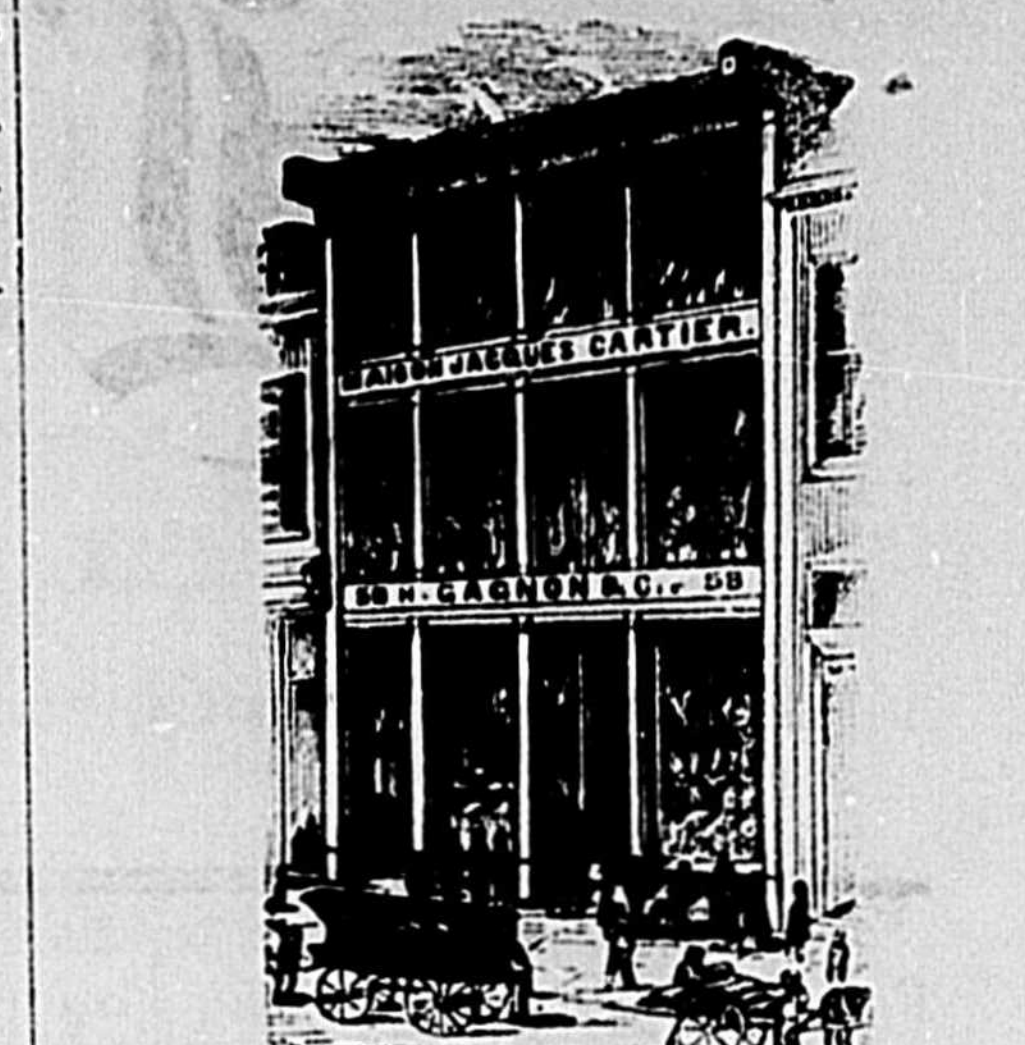
L'on compte que 55 voitures ont passées par ce chemin, cet hiver, et que si les prix de nos marchés de Québec devenaient meilleurs, il en passerait encore autant, pour le moins d'ici au printemps. Car, les denrées ne manquent pas au Saguenay. Il y a là entassés tous les produits qui font la richesse et la popularité d'un marché; seulement les cultivateurs ne sont pas pressés de les transporter à Québec pour ensuite les donner pour la moitié du prix, les taxes à part; et ils ont raison.

Le révérend M. Leclerc assure que lorsque le chemin sera plus fréquenté et par conséquent durci sous les pas des chevaux et le poids des voitures, on pourra faire le trajet du Lac St.-Jean à Québec, en deux jours-demi.

—Nous lisons dans le Figaro :

Que fera le parti républicain en France? Sa majorité ne signifie rien. Gambetta s'est soumis à l'honorable Grévy et l'honorable Grévy n'est pas trop décidé à se soumettre à Gambetta. Mais le salut de la France doit prévaloir avant tout et il nous faut reconnaître l'efficacité des institutions vraiment constitutionnelles, telles que comprises et pratiquées en Canada, et reconnaître que le "Rénovateur Parisien de Luby" rend aux chevreux gris, leur couleur naturelle.

—Le "COURRIER DU CANADA," qui se publie maintenant tous les jours est en vente chez M. J. A. Langlais libraires, Saint-Roch, et chez M. Jos Darveau, tabaciste, rue et faubourg St. Jean, No 264.



AUTOMNE & HIVER 1877-1878.

En commençant DÈS AUJOUR-D'HUI nous offrons aux PRIX COUTANTS et au-dessous notre fonds considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES.

afin d'écouler notre IMMENSE STOCK le plus promptement possible.

Nous espérons que nos amis, nos pratiques et le public voudra bien profiter de ce grand avantage.

Jamais l'on a vu, avant ce jour, vendre des marchandises avec autant

DE REDUCTION!

Il est important pour tout le monde de venir voir ce qui se

Departement des Tapis

Notre département des Tapis et Prêlarts, sur la rue des Fossés, duquel l'entrée se trouve sur la rue de la Couronne, doit subir le plus grand sacrifice; afin de maintenir notre réputation de "MAGASIN DU BON MARCHÉ."

Nous avons une voiture Express pour le transport des Marchandises dans toutes les parties de la ville, disponible depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

POSITIVEMENT PAS DE

Second Prix!

Pour argent comptant seulement.

— VENEZ FAIRE UNE

VISITE A LA

MAISON

Jacques-Cartier,

H. GAGNON & CIE

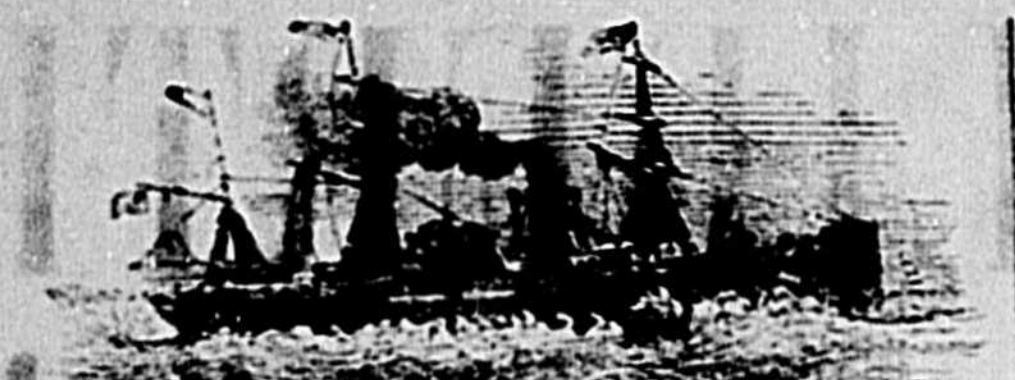
— NO. 588

RUE DE LA COURONNE.

Nos. 220 et 218,

RUE DES FOSSÉS

ST ROCH, QUEBEC.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1877—Arrangement d'Hiver—1878

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battus sur le Clyde, à double engins.

Table listing ship names, destinations, and dates for the Allan Line.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL. Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et HALIFAX chaque DIMANCHE.

De Halifax. SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMAIAN, SCANDINAVIAN.

Prix du Passage de la Pointe Lévis: Chambres, Intermédiaire, Entrepont.

Les Steamers de la ligne de la malle de Terre-neuve.

Laisseront Halifax pour ST. JEAN, QUEBEC, TOWN et LIVERPOOL tous les MARDIS alternativement.

CASPIAN, NOVA SCOTIAN.

Prix du Passage entre Halifax et St. Jean.

Avec cabine, Entrepont, Des billets de connaissance sont accordés à Liverpool et aux ports du continent pour tous les ports en Canada.

Lits payables d'avance. Chaque steamer possède un chirurgien expérimenté.

ALLANS, RAE & CIE., Agents Québec, 22 janvier 1878.

J. V. DUGAS, SUCCESSEUR DE WOODLEY & CIE., DEPOT DE MACHINES A COUDRE EN GROS ET EN DETAIL, No. 61, RUE ST JEAN.

Seul agent pour les suivantes, savoir: LA MACHINE A COUDRE SINGER No. 2, pour cordonnier et tailleur.

LA MACHINE DE FAMILLE SINGER améliorée, manufacturée par C. W. Williams & Cie. Les Wanzers, l'Osborn, le Guelph reversible, et aussi en vente les HOWES, HAYMOND, WHEELER et WILSON et GARDNER, etc.

Toute réparation faite promptement et aux taux les plus satisfaisants.

—AUSI— Agents pour les CELEBRES PATRONS DE M. G. DOMEST et les pompes américaines submergées qui ne gèlent pas.

Voyez quelques-uns de nos certificats: COUVERT DU BON PASTEUR, Québec, 15 juillet 1874.

J. V. Dugas, Les moulins à coudre que nous avons achetés de vous et qui sont en usage depuis plusieurs années donnent entière satisfaction.

Secur Ste. Croix, dépositaire. Québec, 20 juillet 1877.

M. J. V. Dugas, Les machines à coudre de SINGER DE FAMILLE que nous avons achetées de vous, il y a sept ans nous donnent parfaite satisfaction.

SEIGNEUR DE LA CONGREGATION NOTRE-DAME, St. Sauveur. Québec, 20 juillet 1877.

J. V. Dugas, Monsieur.—En 1877, j'ai acheté un SINGER DE FAMILLE de vous pour mon propre usage; il a donné une telle satisfaction que j'en ai acheté un deuxième pour mon établissement.

Québec, 12 septembre 1877.

VEUILLEZ me faire la faveur d'arrêter au Grand Union Hôtel en face du GRAND CENTRAL DEPOT, sur la 4ème avenue et la 41ème rue, NEW-YORK. Elevateur et toutes les améliorations modernes. PRIX RÉDUITS.

Au-delà de 350 CHAMBRES élégamment meublées. Aussi appartements richement meublés pour familles. Le meilleur restaurant de la ville, avec lequel aucun autre hôtel du même genre, ne peut rivaliser pour le bon marché. Boissons et mets de première qualité. Bagages transportés gratis du bureau du chemin de fer à l'hôtel.

W. D. GARRISON, 922 Québec, 12 juillet 1877.

1877.—AUTOMNE—1877. J. Hamel & Freres, 58, Rue Sous-le-Fort, BASSE-VILLE, QUEBEC.

Ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux pratiques et au public qu'ils ont maintenant en mains l'assortiment le plus complet de Marchandises pour l'automne et l'hiver et qu'ils offrent en vente à très bas prix et à des conditions faciles.

DÉPARTEMENT DES DAMES. Etoffes matelassées pour Blouses, Imitation de Loutre et de Castor, Imitation de Mouton de Perse (cramer).

Gros motonné, Serge et Tweed pour Pardessus (Ulster).

Soie noire et en couleur, à la v. g. et au patron, Chapeaux en Feutre noir, Ruban de fantaisie. Plumes d'Autriche, Fleurs nouvelles, Gants d'Alexandre, Gants et Mitaines en Kid (doubles), Etoffes à Robes (nouveaux patrons), Echarpes et Châles, noirs et en couleur, patrons des plus nouveaux. Nuages noirs et en couleur, dans les nouveaux patrons. Châles et Colletteries, de manufactures Allemandes, (grandes nouveautés).

EN GROS ET EN DETAIL. JOS. HAMEL & FRÈRES, 58, RUE SOUS-LE-FORT.

DÉPARTEMENT DES MESSIEURS! Drap de Moscou noir et brun. Drap de Castor noir, brun et gris fer et autres couleurs. Etoffes Motonnées nouvelles (pour Ulster.) Drap diagonal pour Pardessus (nouveautés). Serge nouvelle pour habits. Drap noir et casimir noir. Nouveaux patrons de Vestes. Nous avons toujours en mains l'assortiment le plus complet de Tweed Canadien, Tweeds Anglais et Ecossois, Pardessus et Habits d'automne en drap, Pantalons et Vestes, Chemises, etc., etc.

Hards faites à ordre. Deux tailleurs expérimentés sont attachés à notre établissement, et toutes les commandes pour habillements seront exécutées avec soin et sous le plus court délai.

PELLETIERES! PELLETIERES!! Une très-grande variété de Capots de Chats Sauvages, de Peaux de buffle. Casques de Moutons de Perse (cramer), pour dames et messieurs. Casques de Loutre et de Mouton. 200 Peaux de mouton de Perse (cramer). 200 Peaux de Buffle, etc., etc., etc. —AUSI— Capots de Castor, Blouse de Lapin blanc et de Castor, pour dames.

Toutes commandes laissées pour Capots, Blouses de Dames et Casques de Cramer seront exécutées sous le plus court délai.

J. Hamel & Freres, 58, RUE SOUS-LE-FORT, Québec, 10 octobre 1877.

W. M. McDonald, AVIS SPECIAL. Enseignes et Lettres d'Ornements. SUR BOIS ET SUR VERRE, En Or, en Argent et en Couleur.

Peintures de Scenes, Rideaux transparents pour Résidences et Vitrines de Magasin, De toutes grandeurs et de tous prix.

LE SOUS-SIGNÉ s'étant assuré les services d'un artiste si hautement recommandable dans cette ligne, M. Paul Gaston Masselotte, une attention spéciale sera consacrée à tous les ordres reçus qui seront remplis avec promptitude et à très bas prix.

VENEZ ET ORDONNEZ. W. M. McDonald, vient d'ouvrir un stock entièrement neuf et varié de tapisserie anglaise, française et américaine —POSSÈDE— UN ASSORTIMENT COMPLET DE PEINTURES, HUILES, VERRE, Etc. Peintures, Unies et Ornementales, Fresques EN COULEUR A L'HUILE ET A L'EAU.

On sollicite des commandes de la campagne. W. M. McDONALD, 56 & 58, rues Couillard & St. Jean, Québec, 18 Avril 1877.

L. BROUSSEAU, Imprimeur et Editeur Propriétaire

—DU— "COURRIER DU CANADA." No. 9, rue Buade, Haute-Ville, QUEBEC.

—ET— Fournisseurs des Fabriques, Impressions de toutes Especes, tel que: TÊTES DE COMPTES, MÉMORANDUMS, CARTES DE VISITE, RAPPORTS, CHEQUES, et BILLETS, PLACARDS, AFFICHES, DRAFTS, ENVELOPPES, CATALOGUES, LISTE DE PRIX, MONOGRAMMES, CARTES D'AFFAIRES, PROGRAMMES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES, Etc., Etc.

—000— On exécutera pour Avocats: BLANCS DE SOMMATION, DEMANDE DE PLAIDOYER, FIAT, COMPARUTION, DECLARATION SUR BILLETS, DECLARATION SUR COMPTES, DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE, SUBPENA, AFFIDAVIT, INSCRIPTION, INVENTAIRE DE PRODUCTION.

—000— Pour Notaires: BLANCS DE BILLETS, QUITTANCE, PROCURATION, TRANSPORT, CONTRATS DE VENTE, CONTRATS DE MARIAGE, PROTET, D'OBLIGATION, BAUX A LOYER, SAISIE-ARRET APRES, JUGEMENT, BREF DE SAISIE-GAGERIE, PROCES-VERBAUX DE SAISIE, OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES, MEMOIRE DE FRAIS, ETC.

—000— Pour Huissiers: BLANCS DE PROCES-VERBAUX DE SAISIE, BLANCS D'AVIS, ETC., ETC., ETC.

Les ordres envoyés par écrit recevront toute l'attention et seront exécutés sans délai.

ATTENTION! ATTENTION!!

BEAU, SOLIDE ET SURTOUT BON MARCHÉ!

Meubles de toutes Sortes, Au nouvel Etablissement de la Rue St. Paul, BLOCK R NAUD, No. 26.

DEPOT DE LA MANUFACTURE DE MEUBLES DE STE. JEANNE DE NEUVILLE;

Offerts à la compétition publique à des prix très-réduits. Un escompte libéral est offert aux marchands de la campagne.

P. L. MARCOTTE, Agent, Québec, 11 Mai 1877.—lan.

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA.

Contre le Feu et sur la Vie INCORPORÉE LE 26 MAI 1874.

Capita Autorisé \$5,000,000

Depôt du Gouvernement \$100,000

BUREAU A PRINCIPAL: 20, RUE ST. PIERRE QUEBEC.

BUREAU DES DIRECTEURS:

Président.—J. B. RENAUD, Ecr., Directeur de la Banque Union du Bas-Canada. Vice-Président.—Hon. J. SHARPLES, Directeur de la Banque Union du Bas-Canada. Hon. E. CHINIC, Président de la Banque Nationale. C. TETU, Directeur de la Banque Nationale. JAMES G. ROSS, Ecr., Président de la Banque de Québec. P. B. CASGRAIN, Ecr., M. P.

JOHN ROSS, Ecr., Président de la Banque Stadacona. ALEX. LEMOINE, Ecr., Sec.-Tres. de la Maison de la Trinité de Québec. JOHN LAIRD, Ecr. Gérant.—G. PYKE, Inspecteur pour la Puissance.—E. HOBY O'BRIEN, Secrétaire.—CRAWFORD LINDSAY.

Des bureaux locaux sont établis dans toute la Puissance. Les polices d'Assurance contre le feu et sur la vie sont émises à des taux modérés. Québec, 10 Janvier 1876.

ANNONCES \$1000 pour \$87.50.

Le meilleur et le plus économique moyen pour parvenir jusqu'aux lecteurs en dehors des grandes cités, c'est d'annoncer dans l'une ou plusieurs de nos six listes d'au-delà 1,000 journaux, partagés de manière à se répandre dans les différentes sections du pays. Circulation hebdomadaire d'au-delà 600,000 numéros. Nous recevons des annonces pour une ou plusieurs listes.

Pour les catalogues contenant les noms des journaux, et pour toute autre information et pour les prix adressez-vous à BEALS & FOSTER, 41 Park Row, (Times Building,) New-York. Québec, 26 septembre 1877.

David Ouellet, ARCHITECTE ET TOISEUR.

BUREAU: No. 60, rue St. George. ATELIER: No. 60, rue St. Eustache, Faubourg St. Jean, Québec.

Architecture Religieuse, une spécialité. Entrepreneur de toutes sortes d'ouvrage d'Architecture, tels que: AUTELS, CHAIRES, ORNEMENTATION, etc., à DES PRIX TRÈS-MODÉRÉS. Québec, 23 Mai 1877.—lan.

CONDITIONS. —DU—

CANADA—Un an \$6.00, Six mois \$3.00, Trois mois \$1.50.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE Un an \$6.00, Six mois \$3.00, Trois mois \$1.50.

ANGLETERRE... Un an \$25.00, Six mois \$10.00, Trois mois \$6.00.

FRANCE... Un an \$50.00, Six mois \$25.00, Trois mois \$15.00.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous 50 cents. Pour chaque insertion subséquente 12 1/2.

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 cents, par ligne pour la première insertion, et de 5 cents pour les insertions subséquentes.

RECLAMES.—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à R. PAMPHILE VALLEE, Rédacteur-en-Chef.

Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIETAIRE, NO. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire, No. 9, Rue Buade, H. V., Québec.

Joseph Hamel & Freres, 58, RUE SOUS-LE-FORT, 58 BASSE-VILLE.

20 BALLES DE TAPIS contenant 225 pièces de Tapis de Bruxelles et Tapis Tapisserie à vendre à une IMMENSE RÉDUCTION. Tapis Bruxelles \$2.00 pour \$1.25. Do Tapisserie 1.25 pour 0.75.

AUSI A ÉGALE RÉDUCTION: Tapis pour Escaliers, Tapis Ecossois, Tapis Canadien, Tapis de Coccoa, Prêlarts Anglais et Américains.

Rideaux en Points, Damas et Repps, pour Rideaux, etc., etc., Corniches et Poles en cuivre.

Escompte alloué pour argent comptant et à trois mois de l'achat sur comptes à prouver. JOS. HAMEL & FRÈRES, 58, rue Sous-le-Fort, Québec, 6 décembre 1877.

1823 ECRIV Z 1878 LE "New-York Observer," Le meilleur journal religieux, et le plus intéressant pour les familles qui suivent l'actualité des événements. \$3.15 par année, y compris les frais de poste. Etabli en 1823. 37, Park Row, New York. Les numéros d'échantillon sont gratis. Québec, 26 septembre 1877.

500 LBS. Pâtes Italiennes en boîtes de 5 cinq livres, à 50 CINQUANTE CENTINS PAR BOITE. GINGRAS & LANGLOIS Québec, 31 octobre 1877.

Vermicelle 500 LBS. Pâte Italienne en boîte de 5 cinq livres à 50 CINQUANTE CENTINS PAR BOITE. GINGRAS & LANGLOIS. Québec, 31 octobre 1877.